

Mise à disposition des vaccins antigrippaux pour les groupes à risque: une bonne coordination entre les acteurs est nécessaire

L'AFMPS souhaite tout d'abord mentionner que tous les vaccins destinés au marché belge (\pm 3 millions) n'ont pas encore été mis à disposition par les titulaires d'autorisation. Plus de la moitié du stock prévu des vaccins doit encore parvenir sur le marché. L'AFMPS surveille de près les livraisons à toutes les parties prenantes.

Comme indiqué dans nos communications précédentes, il est important de pouvoir vacciner le plus largement possible les groupes à risque afin de ne pas surcharger le système de santé. C'est pourquoi, comme vous le savez, il a été décidé de **phaser la vaccination contre la grippe en donnant priorité aux groupes à risque définis par le Conseil Supérieur de la Santé**. Pour rappel, ces [groupes](#) incluent les patients à haut risque, les femmes enceintes, les prestataires de soins et les personnes âgées de 50 ans et plus.

La vaccination prioritaire et exclusive de ces groupes à risque est prévue jusqu'au **15 novembre**. En fonction de la disponibilité des vaccins après la vaccination prioritaire des groupes cibles, il sera étudié s'il existe une possibilité d'étendre la vaccination au reste de la population. Cette approche phasée s'applique à la fois à la vaccination par le médecin traitant et à la médecine du travail. Et elle s'applique à tous les niveaux, de la distribution à la délivrance.

Les grossistes-répartiteurs sont priés de fournir les vaccins antigrippaux aux pharmaciens qui en font la demande, qu'il y ait eu ou non des précommandes.

L'AFMPS demande aux pharmaciens de continuer à délivrer les vaccins **exclusivement** aux groupes à risque et de ne pas réserver pour l'instant pour les patients sans risque. Il est également fortement déconseillé de **surstocker** des vaccins dans les pharmacies (*maintenez un stock vous permettant de répondre aux besoins de vos patients à risque*).